

Bon No: 001125265		1ere Gachée: 11:47 (1)		Date: 30/01/2026		reap290126102613		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.50 m3		référence commande(2): 0326490481						Véhicule: M91 8x4 ROUXEL POL M91 ROUXEL POLYCA	
client: 411923 chantier: 193305		LINGENHELD TP CA (SMTP) Fontaine-sur-Ay		3 RUE DES ONGLETTES ZA 51380 Grande Rue 06.07.69.38.39 51160 Fontaine-sur-Ay					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 13:00 00:00	
température:		vitesse du vent:		validité:				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
									
code Béton PJNCNXA150F		désignation(6)(8) BHCAN		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure consistance(7) Dmax 20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale BETON PROPRETE CEM2 150 S3									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1